



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE FONTAINE-ETOUPEFOUR

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN DE ZONAGE ET DES RISQUES AU 1/5000 - PIECE E3

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2022,
Le Maire,

LEGENDE

— Limites de zones

Risques naturels

Source : DREAL de Normandie - Carmen

 Zones inondables par débordement de cours d'eau
 Secteurs de débordement de nappes constatés

 Profondeur de la nappe entre 0 et 1 mètre : risque d'inondation des réseaux et des sous-sols

 Profondeur de la nappe entre 1 et 2.5 mètres : risque d'inondation des sous-sols

 Profondeur de la nappe entre 2.5 et 5 mètres : risque d'inondation des infrastructures les plus profondes

Nuisances

 Secteurs affectés par le bruit



Réalisation :
NEAPOLIS Cabinet d'Urbanisme
3 Allée du Green
14520 PORT EN BESSIN - HUPPAIN
neapolis@orange.fr

La commune est concernée par le PPR Multi-Risques de la Basse Vallée de l'Orne approuvé par arrêté préfectoral du 10 août 2021. Ce PPR est annexé au dossier de PLU comme Servitude d'Utilité Publique (Cf pièces F1A et F1B).
Dans les zones inondables, telles que délimitées sur la carte des SUP (pièce F1B) : seront seules autorisées, les constructions et occupations du sol mentionnées dans le règlement du PPR Multi-Risques de la Basse Vallée de l'Orne, annexé au PLU (pièce F1A).